
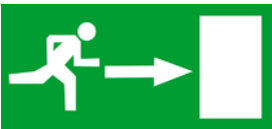










<p>Salle BRACONNIER</p>	<p><i>Effectif maximum théorique : 438 personnes</i> <i>Capacité des gradins : 215 personnes</i></p>
<p>Complexe sportif de la MESSALE</p>	<p>Consignes d'utilisation</p>
	<p><i>Chaque utilisateur prend possession du trousseau au service Sports Culture et Animations de la commune, à la mairie.</i> <i>La remise des clés se fait auprès du service aux horaires d'ouverture de la mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.</i> <i>Le duplicata des clés est strictement interdit</i></p>
	<p><i>L'utilisateur s'assure que toutes les issues de secours sont dégagées pendant toute la durée de la manifestation.</i> <i>-le locataire s'assurera que toutes les issues sont fermées après chaque manifestation</i></p>
	<p><i>La salle et les équipements, mis à disposition, sont contrôlés et en parfait état de fonctionnement.</i> <i>Toute publicité ou support, dans les locaux, est à l'initiative de l'utilisateur dans le respect de la réglementation en vigueur.</i> <i>Le respect des lieux relève de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation. Toute dégradation est interdite.</i></p>
	<p><i>L'éclairage de la salle se situe au comptoir de l'entrée, sur le mur de gauche.</i> <i>L'éclairage du hall et des sanitaires fonctionnent par interrupteur.</i> <i>Ne pas oublier d'éteindre en partant.</i></p>
	<p><i>Pour l'occupation des sanitaires, les locaux seront restitués propres et en état de fonctionnement.</i> <i>Toute dégradation avérée sera sanctionnée</i></p>
	<p><i>Le responsable de la salle prendra le temps de vérifier l'emplacement et l'état général des extincteurs {ils doivent être à leur emplacement et en état de « fonctionnement Goupillés »}.</i> <i>Toute disparition et dégradation est un préjudice à la sécurité des usagers.</i></p>
	<p><i>Le nettoyage de la salle reste l'affaire de tout utilisateur. Les locaux doivent être restitués dans l'état trouvé.</i> <i>Tout manquement aux règles d'hygiène et de salubrité sera sanctionné.</i></p>
	<p><i>L'occupant veillera à la bonne utilisation des poubelles qui sont à disposition.</i></p>



	<p><i>Les prises électriques se trouvent insérées au sol au niveau des gradins.</i></p>
	<p><i>Une pharmacie de premiers secours se trouve dans le vestiaire arbitres.</i></p>
	<p><i>Les commandes de relevage des panneaux de baskets sont murales. Une clé pour une commande.</i></p>
	<p><i>Un téléphone de secours est fonctionnel au niveau du bar. Les appels d'urgence sont les numéros en vigueur uniquement.</i></p> <p><i>En cas de constatation de dégradations et autres problèmes, un numéro d'astreinte est à votre disposition :</i></p> <p>06.49.99.30.44</p>
	<p><i>L'utilisateur de la salle Joël BRACONNIER s'assurera que les rideaux métalliques restent ouverts durant le temps de l'occupation des locaux, Afin de garantir la sécurité.</i></p>

